

INFORMATIONS CONCERNANT LE RESTAURANT SCOLAIRE

(Document à conserver par les familles)

Les élèves du collège Paul Sixdenier peuvent manger au restaurant scolaire **les lundis, mardis, jeudis et vendredis**.

Deux possibilités d'inscription à la demi-pension sont offertes aux familles :

LE PRINCIPE DU FORFAIT :

Il s'agit du paiement d'une somme forfaitaire quel que soit le nombre de repas consommés (facture trimestrielle et anticipée sur la base d'un nombre de jours de fonctionnement). **Les absences n'ouvrent pas droit à remise** sauf cas expressément prévus par le règlement du service d'hébergement ci-joint.

Le calcul est effectué sur une base annuelle de 140 jours, (le forfait comprenant les repas des **lundis, mardis, jeudis et vendredis**). A titre d'information, le tarif du forfait pour l'année 2016 s'élevait à 430.33 €. Ce tarif est révisable au 1^{er} janvier 2017, après accord du Conseil Départemental.

LE PRINCIPE DU TICKET :

Il offre la possibilité de manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après inscription préalable lors de l'appel journalier effectué lors de la première heure de cours. Les repas devant être payés avant d'être consommés, les tickets (vendus par carnet de 10 unités) doivent donc être **achetés à l'avance, auprès du service intendance**. Un élève DP Ticket peut avoir le statut d'externe pour la Vie Scolaire, dans ce cas, soit il ne prend pas son repas au self et il n'a pas à être présent sur le temps de la demi-pension, soit il prend son repas au self et il ne pourra pas sortir de l'établissement avant d'avoir pris son repas.

CAS PARTICULIER DES EXTERNES :

Les élèves externes n'ont pas accès au restaurant scolaire, ce sont les élèves qui rentrent manger chez eux le midi.

Tout manquement au règlement du Service annexe d'hébergement ci-joint peut entraîner l'exclusion de la demi-pension.

Les inscriptions sous les différents régimes sont valables pour l'année scolaire. Les changements de statut revêtent un caractère exceptionnel et sont soumis à autorisation du service intendance.

MODALITES DE REGLEMENT

DP TICKET :

- par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable du collège Sixdenier
- en espèces auprès du service intendance

DP FORFAIT :

- par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable du collège Sixdenier, accompagné du coupon figurant au pied de la facture trimestrielle.
- En espèces auprès du service intendance, sur présentation du coupon figurant au pied de la facture trimestrielle.

LES AIDES AUX FAMILLES

Quel que soit le régime de demi-pension retenu, divers moyens financiers existent afin de réduire le coût des frais supportés par les familles :

- **les fonds sociaux** : demande à formuler auprès de l'assistante sociale de l'établissement et attribués par une commission présidée par le chef d'établissement,

- **la bourse nationale** : (attribuée selon un barème de ressources) **la demande est à effectuer en septembre auprès du secrétariat du Collège.** Le paiement des bourses est trimestriel.

Pour les élèves au forfait : le montant de la bourse est déduit de la facture trimestrielle.

Les demi-pensionnaires au ticket : la bourse nationale est versée directement aux familles.

**La gestionnaire,
C. BILLON**

**INSCRIPTION A
DE LA DEMI-PENSION
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

(document à rendre impérativement avec le dossier d'inscription)

NOM de l'élève..... PRENOM.....

Classe prévue à la rentrée :

N° de téléphone (pour vous joindre rapidement en cas de dossier incomplet):.....

Pour les 6^{ème}, préciser l'école d'origine :

Pour les 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}, entourer le niveau de rentrée

Je, soussigné(e),
(père, mère, tuteur légal),

- *inscris mon fils ou ma fille comme*

Choix 1 : DEMI-PENSIONNAIRE AU TICKET

Choix 2 : DEMI-PENSIONNAIRE AU FORFAIT
(pour la **totalité de l'année scolaire 2015/2016**)

Choix 3 : EXTERNE

Régime alimentaire particulier : sans porc

- *et certifie avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur du service annexe d'hébergement ci-joint.*

A....., le.....2015

Signature du responsable légal

Pour le règlement des repas :

Choix 1 DP au ticket :

Je prévois de donner 33.40 € à mon enfant (par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du collège P. Sixdenier ou en espèces) à la rentrée pour l'achat d'un carnet de 10 tickets repas. J'ai noté que je devrai compléter et retourner le tableau des jours de présence de mon enfant à la demi-pension après avoir pris connaissance de son emploi du temps.

Ou

Choix 2 DP forfait :

Pour le règlement du forfait septembre-décembre 2015, la facturation interviendra au cours du mois d'octobre et sera transmise au responsable financier de l'élève.

Les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier 2016.